



Direction Générale Adjointe des Solidarités

Direction des Offres d'accueil

Service Accompagnement des Etablissements et Services

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Arrêté n° Dossier 87273 du

Annexe n° 26-997 du 13 FEV. 2026

**Objet : PORTANT FIXATION DE LA DOTATION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT  
DU SERVICE DE SANTÉ ETUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ DU MANS AU TITRE  
DES MISSIONS DE SANTÉ SEXUELLE POUR L'ANNÉE 2026**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2024-2028 signé entre le Département de la Sarthe et l'Université du Mans ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La dotation annuelle de fonctionnement du Service de Santé Etudiante de l'Université du Mans au titre des missions de santé sexuelle, a été fixée à **22.459 €** au titre de l'année 2026.

**Article 2 :** La dotation annuelle de fonctionnement sera versée intégralement par virement bancaire.

**Article 3 :** La dotation annuelle mentionnée à l'article 1 sera reconduite en 2027 jusqu'à la fixation d'un nouvel arrêté.

**Article 4 :** Dans le délai franc de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes, cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental de la Sarthe,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES cedex 01).

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Monsieur le Directeur général des services du Département, Madame la Directrice générale adjointe des Solidarités, Madame le Payeur départemental, Monsieur le Président de l'Université du Mans sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département [www.sarthe.fr](http://www.sarthe.fr).

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
La Directrice générale adjointe des Solidarités

Nathalie PONTASSE

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception au contrôle de légalité le : 13 FEV. 2026  
et de sa publication ou notification le : 13 FEV. 2026